

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Département des
**Alpes-de-Haute-
Provence**

Arrondissement de
Forcalquier

Canton de
Valensole

Commune de
Gréoux-les-Bains

Séance du 21 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-et-un septembre à neuf heures,
Se sont réunis les membres du conseil municipal, sous la présidence de
Madame Michèle COTTRET, 1^{ère} adjointe.

Présents :

Mesdames Danielle CASALE, Michèle COTTRET, Monique HOURS,
Josette LAUVERGNIAT, Anne-Marie PERRON, Nathalie PONCE-
GASSIER, Mirjam REINHARD, Joëlle TEBAR, Nicole VENTEUX.

Messieurs Laurent HOTTIER, Pierre LUCAS, Raymond MAZZOLENI, Alain
ROUX, Mathieu SOLDA.

Absents donnant pouvoir :

Monsieur Paul AUDAN à Madame Michèle COTTRET, Monsieur Jean-
Philippe BARTOLOTTA à Monsieur Raymond MAZZOLENI, Monsieur
Michel BRIFFAUD à Monsieur Laurent HOTTIER, Monsieur Swen
BUHLER à Madame Josette LAUVERGNIAT, Madame Olivia BURLES à
Madame Nathalie PONCE-GASSIER, Monsieur Jérôme DUPUY à Mathieu
SOLDA, Madame Françoise MARQUE à Monsieur Alain ROUX.

Absents :

Monsieur Vincent BLACHERE, Monsieur Thierry LATIL.

Secrétaire de séance :

Madame Josette LAUVERGNIAT

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 14

Votants : 21

Date de convocation

15 septembre 2022

OBJET : Décision modificative n°1 – 2022 du Budget du Centre Social

Rapporteur : Monsieur Alain ROUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu le budget primitif de l'exercice 2022 voté le 24 mars 2022 par délibération n° 2022-037 et les inscriptions budgétaires inscrites ;

Vu le courrier du 9 juin 2021 de la Caisse d'Allocations Familiales accordant une subvention de 10 883 € (80% des dépenses de fonctionnement) sur l'appel à projet « de la graine à l'assiette » déposé par l'ACM « Morelon », le projet initialement prévu en 2021 a été reporté sur le deuxième trimestre de 2022 en raison de la crise sanitaire ;

Considérant que le Centre social a également bénéficié d'une subvention de 600 € de la part de la Caisse d'Allocations Familiales pour un appel à projet déposé dans le cadre de la parentalité ;

Considérant d'autre part, que Monsieur le Trésorier de Forcalquier nous alerte sur un risque de créances potentiellement irrécouvrables et préconise d'effectuer une provision budgétaire pour prévenir ce risque à hauteur de 3 500 € ;

Considérant qu'à la demande de la trésorerie de Forcalquier différents titres de 2021 ont fait l'objet d'annulation en 2022 et qu'il y a lieu de prévoir la dépense correspondante ;

Considérant qu'au vu du nombre croissant de bénéficiaires pour l'attribution du colis de Noël et le souhait de la collectivité d'augmenter de 5 € le prix individuel, il y a lieu de réajuster les crédits budgétaires ;

Considérant qu'afin de respecter l'équilibre budgétaire, il y a lieu de prévoir les dépenses et les recettes nouvelles ;

Le rapporteur propose à l'assemblée, les inscriptions budgétaires ci-dessous :

Imputations budgétaires	Fonctionnement Recettes	14 983 €
74-7411	Subvention de la commune	3 500 €
74-7473	Subvention CD04 - appel à projet parent mobilité	600 €
74-7478	Subvention CAF - appel à projet ACM Morelon	10 883 €
Imputations budgétaires	Fonctionnement Dépenses	14 983 €
011-6228	Diverses dépenses appel à projet Morelon	6 983 €
011-6262	Fêtes et cérémonies	3 500 €
67-673	Titres annulés sur exercice antérieur	1 000 €
68-6875	Dotation aux provisions pour risques et charges	3 500 €

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après délibération, à l'unanimité :

APPROUVE les inscriptions budgétaires ci-dessus pour l'exercice 2022.

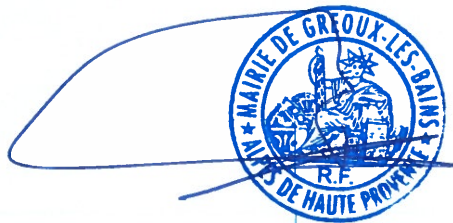
Délibéré à Gréoux-les-Bains,
Le 21 septembre 2022

Signé,
Le 22 SEP. 2022

Publié sur le site internet de la mairie :
Le 27 SEP. 2022

Le Maire,

Le secrétaire de séance,



Paul AUDAN

Josette LAUVERGNIAT